

CA du 5 juillet 2022 : (éléments marquants)

Info de la présidence (point 1) :

Lors d'un prochain CA d'octobre une présentation des projets de rénovation des bâtiments libérés et un point sur la livraison de nouveaux bâtiments seront effectués par le VP patrimoine.

Le 470 est "donné" au CROUS pour créer 300 lits en 2024.

Election VP-CA (point 3.1) :

Mme Sophie Morin-Delerme est élue VP-CA avec 21 pour, 3 abstention et 5 contre.

Présentation surtout tournée sur elle-même, recherche marketing innovation DD, ex-directrice de l'IUT de Sceaux.

Désignation du représentant étudiant au bureau de l'université (point 3.3) :

Vincent Bachelet, doctorant membre de la Commission recherche.

Vote à l'unanimité.

Lettre d'orientation budgétaire (point 4.1) :

Discussion sur l'engagement à maintenir les postes « en terme de masse salariale », "dans la mesure du possible »,

donc pas d'engagement formel à maintenir les postes

mais un engagement oral en séance de la présidente à construire le budget « en partant de cette contrainte » (maintien des postes).

Vote : 5 abstention, 24(?) pour, 0 contre.

Ferme du Moulon (point a été retiré de l'ordre du jour) :

La ferme du Moulon sura rendue à l'état pour être transférée à d'autres fonctions avec une convention d'application.

La convention d'application n'était pas encore prête d'où le retrait de ce point de l'ordre du jour. La déclaration d'inutilité viendra avec.

Une partie sous bail emphytéotique pour laquelle l'université n'a aucun contrôle. Pour le reste, des précisions seront données. (Au CA d'octobre ?)

Déficit du laboratoire anti-dopage (point 5.3) :

Le laboratoire anti-dopage a un résultat en déficit (831 991,11 €), du fait d'investissement en vue des JO nous dit-on.

Il devrait donc retrouver une situation d'équilibre avec les JO.

Abstention 5, pour 24(?), contre: 0.

RIPEC C2 (point 7.1) :

Vote des "groupes de fonctions » du RIPEC-C2, sans les montants, qui ne sont pas votés, pas même au CA-FR (contrairement aux PCA).

Pour info, vote au CT: 1 pour, 9 voix contre.

Nous avons voté contre.

Délégation à la présidence pour les marchés (point 8.3) :

Le seuil de délégation à la présidence pour les marchés passe de 1M€ à 5M€.

Engagement de la Présidente : « s'il y a une demande sur un marché, on le regardera » .

5 abstention, 0 contre, 24 pour.